

Outil 3.1

Bonnes pratiques en gestion des activités touristiques pour la conservation des milieux naturels

Sensibiliser et éduquer les touristes

Pour limiter l'impact écologique des activités se déroulant sur un site touristique, des efforts soutenus et continus de sensibilisation et d'éducation sont nécessaires. La sensibilisation est ainsi à la fois complémentaire et indissociable des bonnes pratiques internes de gestion.

À cet effet, les bonnes pratiques en lien avec la sensibilisation des touristes sont ici identifiées **en rose**. La fiche 4.1, **Communication et comportements responsables**, présentera des stratégies afin de sensibiliser efficacement les touristes.

Assurer une gestion durable des déchets sur le site

- Prévoir suffisamment de poubelles sur le site et aux endroits névralgiques (départs/sorties des sentiers, aires de repos et de pique-nique, emplacements de camping, bâtiments sanitaires, etc.)
- Favoriser les îlots de tri, avec la signalétique en conséquence, pour responsabiliser les touristes dans le bon tri de ses matières résiduelles
- Prévoir des installations à l'épreuve de la faune
- Assurer un entretien fréquent pour éviter les débordements
- Distribuer des sacs à déjections canines aux départs des sentiers
- **Sensibiliser les touristes à rapporter leurs déchets et ceux trouvés sur leur chemin**
- **Sensibiliser les touristes en autonomie à la bonne gestion de leurs déchets (excréments humains, eaux grises, résidus alimentaires)**
- **Sensibiliser les touristes à rapporter tous les déchets, mêmes ceux organiques, pour les disposer dans le bac correspondant**
- Rendre ludique la gestion des déchets: par exemple, inviter les plus jeunes à voir la collecte de déchets sur les sentiers comme une chasse aux trésors, transformer les îlots de tri en panneaux de cibles, réaliser un concours du déchet le plus absurde trouvé en sentier, faire un panneau d'honneurs des chiens dont le maître a rapporté les déjections pour les jeter à la poubelle, etc.



Encourager les modes de transports durables (actifs, collectifs et partagés) pour les touristes accédant au site

- Prévoir les installations nécessaires, comme des abris sécurisés et des stationnements à vélo
- Conserver des emplacements de camping pour les touristes en vélotourisme
- Mettre en place des récompenses aux touristes qui accèdent au site en mobilité active, collective ou partagée (covoiturage, autopartage) : rabais sur l'accès, rabais en boutique, participation à un concours d'ici la fin de la saison, emplacements préférentiels dans le stationnement, etc.
- Collaborer avec la municipalité, l'association touristique régionale, la MRC et/ou d'autres entreprises touristiques du territoire pour développer un service de navette
- Collaborer avec des organisations offrant des services de transport collectif vers les espaces naturels pour faire découvrir la destination à leurs utilisateurs ou utilisatrices
- Offrir la location de modes de transports non motorisés pour se déplacer sur le site

Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE)

- Planifier une station de nettoyage de bottes à l'entrée du site ou aux départs des sentiers
- **Inviter les touristes à nettoyer leurs vêtements et leur matériel de plein air avant et après l'activité**
- Prévoir une station de nettoyage obligatoire des embarcations à la mise à l'eau
- Offrir la location d'embarcations pour diminuer le nombre d'embarcations provenant de l'extérieur
- Interdire aux touristes d'apporter leur propre bois pour les feux de camp



Le saviez-vous?

Les EEE peuvent altérer la composition des écosystèmes naturels et compromettre leur fonctionnalité. Les EEE peuvent également constituer une menace pour certaines espèces rares ou vulnérables. (Source : [MELCCFP](#)).

Aménager des emplacements de camping à moindre impact et minimiser les risques d'incendies

- Aménager les sites de camping à plus de 60 mètres des lacs et des cours d'eau pour éviter leur détérioration et limiter les risques d'inondations
- Concentrer les emplacements de camping sur des surfaces sans végétation
- Ne pas aménager d'emplacements de camping sur les sommets. Les planifier plutôt sous la lisière des arbres, pour être davantage à l'abri des intempéries et pour protéger la végétation alpine
- Laisser suffisamment d'espace entre les emplacements de feu et les emplacements dégagés pour les tentes et stationnements
- S'assurer que l'emplacement de feu ne soit pas trop près ou sur des systèmes racinaires importants
- Offrir aux touristes des quantités suffisantes de bois, de papier, de bois d'allumage ou d'allumes-feux pour éviter qu'ils ou elles cueillent du bois de la mauvaise manière dans la nature

suite à la page suivante



- Inspecter régulièrement les emplacements de feu pour vider les cendres et réparer toute dégradation qui pourrait mener à un enjeu de sécurité ou d'incendie
- Prévoir des emplacements de feu convenables et adaptés à la protection des lieux environnants (loin des roches, de terrains arides, de systèmes racinaires, etc.)
- Afficher clairement les restrictions de la SOPFEU concernant le niveau de risque d'incendie
- Informer à l'avance les touristes ayant réservé si les feux sont interdits puisque cela peut impacter la préparation de leurs activités prévues, comme la cuisson des aliments
- Sensibiliser les touristes à la bonne méthode pour éteindre un feu et de l'importance de ne pas y faire brûler des déchets et résidus alimentaires
- Informer les touristes des règlements locaux, si applicables, concernant les interdictions de feu de camp et de leur impact sur les écosystèmes alpins et boréaux

Mettre en place des aménagements et mesures de sécurité et de prévention

- Fournir aux touristes des informations accessibles sur la sécurité en contexte d'autonomie complète
- Informer les touristes des risques associés à la randonnée en région éloignée, des équipements recommandés ainsi que des conditions actuelles des sentiers
- Communiquer au personnel et aux touristes des informations en temps réel sur les conditions météorologiques et routières pour se rendre à destination
- Offrir un service d'enregistrement des touristes pour obtenir les informations nécessaires en cas d'urgence
- Prévoir des abris couverts sur les sentiers pour permettre aux touristes de pouvoir s'y réfugier en cas d'intempéries
- Planifier des aires de repos suffisamment larges dans le sentier aux endroits plus critiques et névralgiques
- Former son personnel à bien informer les touristes du matériel et des compétences requises et recommandées pour entreprendre leurs activités sur le site
- Fournir une carte à jour, claire et vulgarisée pour permettre une orientation facile
- Collaborer avec des applications de cartes interactives géolocalisées pour rendre possible la localisation en temps réel des touristes sur la carte du site lors de la pratique de leurs activités
- Pour des activités plus exigeantes sur des terrains plus instables qui nécessitent des compétences en autonomie, ou qui comportent des sections plus vulnérables aux conditions météo, planifier un affichage informatif aux départs du sentier ou avant les endroits plus névralgiques, par exemple :
 - À mi-parcours d'un sentier difficile, avant la section la plus ardue: « Si vous ressentez les symptômes d'épuisement suivants, prière de rebrousser chemin pour votre sécurité (tremblements, soif intense, étourdissements, difficulté à reprendre son souffle). La prochaine section sera plus technique et exigeante. Si vous n'avez pas assez de nourriture et d'eau, prière de rebrousser chemin pour votre sécurité. »
 - Avant une section où la météo peut changer drastiquement et dangereusement: « Si le point de vue actuel ressemble à ceci (comparaison d'une image du lieu à zéro visibilité vs même prise de vue mais avec visibilité totale), rebroussez chemin pour votre sécurité. »
- Obtenir l'**Accréditation Qualité-Sécurité** de l'association Aventure Écotourisme Québec pour confirmer votre engagement à respecter des normes rigoureuses de qualité et sécurité
- Collaborer avec les guides pour que les motoneigistes respectent les règlements concernant les limites des zones où l'activité est autorisée

Avoir de bonnes pratiques de gestion de votre offre en sentiers pédestres

- Se familiariser avec les outils de caractérisation des sentiers pédestres **Repartir du bon pied** et participer aux **formations d'aménagement de sentiers** de l'organisme Rando Québec
- Aménager des obstacles physiques pour éviter que les touristes prennent des sentiers secondaires ou raccourcis qui endommagent davantage le milieu environnant
- Dans l'aménagement du sentier, prévoir des emplacements de pause ou pour céder le passage pour éviter l'élargissement accidentel de l'aire de marche
- Prévoir une signalisation adéquate et suffisante tout le long du sentier : code de couleur sur les arbres ou affichettes qui identifient le sentier, indications des kilomètres parcourus ou restants et panneaux d'orientations aux croisées de sentiers. En faire le suivi à chaque saison d'exploitation pour assurer l'entretien.
- **Sensibiliser les touristes aux signes de détérioration de sentiers (arbre tombé, trous de boue, ponceau en mauvais état, section inondée, piétinement suspect, etc.) en les encourageant à vous faire part de leurs observations lors de leur pratique, et ainsi devenir ambassadeur-patrouilleur ou ambassadrice-patrouilleuse de vos sentiers**
- **Tenir régulièrement informé-e-s les touristes des conditions de sentiers**
- Aménager des passerelles de bois dans des sections de sentiers plus fragiles ou propices aux inondations pour éviter une dégradation par piétinement ou un élargissement de l'aire de marche en cas de boue
- Prévoir des périodes de fermeture de certains sentiers (ou de la totalité de votre réseau de sentiers) lors de fortes précipitations et en période de dégel pour éviter l'élargissement de l'aire de marche. Cela permet d'éviter les trous d'eau et de boue ainsi qu'une trop grande compaction de la neige dans le sentier

Impliquer et collaborer avec les communautés autochtones et locales

- Mettre sur pied une instance de concertation (voir **fiche 1.1**)
- Encourager l'embauche des guides et de personnel auprès des communautés locales
- Collaborer avec des organisations d'employabilité ou d'insertion sociale
- Former toute votre équipe aux principes du **Sans Trace**
- Offrir de la formation aux guides et au personnel sur des sujets comme l'écologie, la géologie, les plantes et les animaux, l'équipement, la sécurité en milieu éloigné, etc
- Instaurer des initiatives de science participative (voir **fiche 4.3**) pour sensibiliser les touristes à la conservation et à la protection de leur environnement naturel, en plus de les impliquer activement dans le suivi scientifique de son intégrité



Québec 

Ce projet est soutenu financièrement par le ministère du Tourisme du Québec.